

## **violences urbaines armées des 17 et 19 août 2016 à AURILLAC (15) lors du festival international des arts de la rue**

Du mercredi 17 au samedi 20 Août 2016, le traditionnel festival international des arts de la rue d'AURILLAC s'est déroulé sous haute surveillance. Tenant compte des événements récents de la tragique tuerie de masse perpétrée lors des festivités du 14 juillet 2016 à Nice, des mesures de sécurité à la hauteur du risque potentiel d'attaque terroriste étaient mises en œuvre.

Des renforts en forces mobiles et zonales étaient dépêchés sur site aux fins d'épauler les effectifs de la DDSP 15.

Une vigilance toute particulière était portée contre la pénétration dans le dispositif d'éventuel véhicule bélier par plots, barriérages et filtrages. De même cinq points d'accès piétons étaient implantés avec des consignes strictes quant à l'interdiction d'introduction d'alcool ou d'objets dangereux.

Dès l'ouverture du festival mercredi 17/08/2016 quelques marginaux hostiles à ces mesures nécessaires de sécurité ont tenté de forcer le passage déclenchant l'intervention d'un équipage de quatre Policiers de la CDI 69 afin de porter secours aux vigiles violemment pris à partie.

Lors de cette intervention, les effectifs Lyonnais procédaient à l'interpellation d'un individu violent en possession de tirs fonds métalliques pesant plus de 650 grammes. Le mis en cause se rebellait et ameutait la foule.

Alors qu'il était menotté, cette foule vindicative et déterminée l'aidait à s'extirper de la maîtrise policière et lui permettait de prendre la fuite. Au cours de cette échauffourée insurrectionnelle deux policiers de l'unité d'intervention lyonnaise étaient blessés. Ils souffrent de nombreuses contusions du fait des coups reçus et de l'utilisation des barrières métalliques jetées sur eux pour les repousser. Pris en charge par les secours et transportés au Centre Hospitalier d'AURILLAC, une ITT de 14 jours et 3 jours leur était respectivement délivrée.

Dans le même temps l'individu menotté en fuite était récupéré par un équipage de la BAC 38. Après sa garde à vue l'individu était remis en liberté avec une COPJ pour comparaître devant le TGI pour le mois d'octobre 2016.

**Le vendredi 19 août 2016 vers 18h00 le festival est soudain devenu le théâtre d'une impressionnante émeute. A l'appel d'une troupe de théâtre un rassemblement était organisé directement sur un point de filtrage contre les mesures de sécurité. Mesures considérées comme liberticides et insupportables à la liberté d'expression artistique.**

Une foule déferlante de plus de trois cents personnes se massait directement sur le point de filtrage situé place des CARMES scandant des slogans anti-flics, anti-gouvernement et anti-état d'urgence. Certains éléments de cette troupe de théâtre commençaient à démonter les structures métalliques constituant des barricades et allumant des feux. Il s'en suivait un face à face de plus en plus violent avec les forces mobiles EGM, ponctué de nombreux jets de pierres, pavés, cocktails molotov, barres de fer et barrières métalliques.

Ces violences urbaines ont duré plus de trois heures et l'on déplore dix blessés dans les rangs de nos collègues gendarmes.

Trois individus ont été interpellés et placés en garde à vue. L'un d'entre eux âgé de 22 ans SDF sans profession, était formellement identifié en pleine action de jets de projectiles sur les forces de l'ordre. Des photographies sont univoques quant à sa participation active aux attaques. Après une garde à vue prolongée, et malgré la demande expresse du Procureur de la République afin d'obtenir sa mise en détention le JLD local optait pour une remise en liberté sous contrôle judiciaire. Le Procureur demandant aux OPJ la notification d'une COPJ pour le mois de novembre 2016.

A la suite de ces événements édifiants qui ont générés inquiétude et incompréhension chez la population Aurillacoise,

**SYNERGIE-OFFICIERS** tient tout d'abord à féliciter le comportement exemplaire des fonctionnaires primo intervenants de la CDI 69 et de la BAC 38 qui ont fait montre d'une abnégation et d'un engagement emprunts de dévouement et de professionnalisme.

**SYNERGIE-OFFICIERS** salue particulièrement le courage des fonctionnaires de la CDI 69 qui n'ont pas hésité à exposer leur intégrité physique pour le rétablissement de l'ordre et la protection de nos concitoyens. Nous souhaitons un prompt rétablissement aux deux valeureux policiers blessés.

**SYNERGIE-OFFICIERS** tient à assurer de son indéfectible soutien tous les policiers et gendarmes mobilisés en amont de l'événement pour la collecte et la diffusion des renseignements utiles à la mise en œuvre de mesures préventives et à ceux qui sont intervenus ce jour-là. Rapidement sur place ils ont fait face à une violence d'une particulière dangerosité.

**SYNERGIE-OFFICIERS** se félicite de la prise en compte et de l'accompagnement du Parquet d'Aurillac dans sa sollicitation d'un traitement judiciaire en adéquation avec les faits constatés. (demande de mise en détention dans l'attente d'une comparution immédiate)

**Cependant SYNERGIE-OFFICIERS est sidéré de la décision de remise en liberté décidée par le Juge des Libertés et de la Détention alors que les preuves factuelles et objectives avaient été réunies pour confondre l'auteur et étayer sa volonté coupable de troubler l'ordre public et d'exercer des violences muni d'armes par destination à l'encontre des forces de l'ordre.**

**SYNERGIE-OFFICIERS** tient à rappeler que la France est en état d'urgence et que les forces de l'ordre sont mobilisées pour lutter contre l'obscurantisme terroriste.

Aussi la volonté insurrectionnelle de certaines mouvances extrémistes doit être fortement jugulée quand elles commettent des crimes et délits contre la Nation l'Etat et la Paix Publique en s'attaquant aux représentants de l'autorité.

**SYNERGIE-OFFICIERS ne peut que dénoncer encore une fois un traitement judiciaire inapproprié aux troubles causés.** Loin de la réalité du terrain et du ressenti de la population, ce type de décision fait montre d'un angélisme coupable, et exprime d'une façon claire une certaine culture de l'excuse.

**SYNERGIE-OFFICIERS y voit la marque d'un dogmatisme exacerbé, irresponsable et complice qui est incompréhensible tant par nos concitoyens qui nous soutiennent dans notre lutte contre toutes violences faites aux personnes que par les forces de l'ordre qui œuvrent au quotidien au service de tous. Ce type de déni alimente une défiance du bien-fondé sécuritaire dans le respect des lois et règlements et conforte les auteurs de troubles dans leurs exactions.**

**Le Bureau Zonal SYNERGIE-OFFICIERS**